

Stéphane Rossini
Conseiller national

[Votation fédérale du 13 février 2011](#)

Violence des armes : responsabilité contre démagogie !

En Suisse, de 1995 à 2008, 5165 morts sont le fait d'armes à feu, dont 4552 suicides. L'initiative contre la violence des armes se préoccupe donc d'un véritable problème, qui frappe et frappera encore des milliers de familles dans notre pays. Autant de drames qui n'ont rien à faire avec les valeurs ou l'histoire de ce pays, encore moins avec la suppression de l'armée ou celle de la chasse !

Chaque mort est une mort de trop

Lorsqu'il est question de réduire la violence et la mort sévissant de manière outrancière au sein de la société, nous portons comme citoyen-ne-s une responsabilité éthique d'agir. Le cynisme face à la violence des armes n'est pas tolérable. Celle-ci fait trop de victimes innocentes et laisse des familles dans la souffrance pour le reste de leurs jours. Alors que bien des élus n'ont jamais de mots assez forts pour condamner crimes et insécurité, leur attitude face aux armes relève d'une hypocrisie crasse et choquante. En politique, même pour être réélu, tout n'est pas permis. On ne peut nier des réalités dramatiques ou véhiculer des mensonges.

Que les armes militaires soient à l'arsenal hors des périodes de service ne met pas en péril la sécurité de la Suisse. Aucun pays voisin n'attaquera la Suisse pour de nombreuses années à venir. A quoi sert donc un fusil d'assaut sous le lit, à la cave ou au galetas pour la sécurité du pays ? Evidemment à rien ! En cas de mobilisation, les moyens de transport permettront en quelques heures à nos soldats de rejoindre l'arsenal. Les nouveaux risques de sécurité ne nécessitent aucune arme à la maison. Le terrorisme international suppose des services de renseignements performants et les guerres technologiques des militaires hyper spécialisés et ultra compétents. Cette réalité doit aussi être admise.

La violence des armes est indéniablement liée à la facilité d'en disposer. Fort heureusement, le nombre de violences par les armes et de suicides diminue en Suisse. Cela est étroitement lié à la forte baisse des effectifs de l'armée, donc du nombre d'armes dans les foyers. Moins d'armes facilement accessibles, ce sont moins d'actes impulsifs, irréversibles. [D'où la proposition de cette initiative de déposer les armes de service à l'arsenal.](#) Ce sont ainsi des vies gagnées. Une mort est toujours une mort de trop.

Tireurs et chasseurs pas concernés

Quand bien même je possède des armes à mon domicile pour pratiquer l'exercice de la chasse, je soutiens fermement cette initiative. Car, elle n'a qu'une seule et noble ambition : éviter les trop nombreux suicides et les assassinats ; réduire le nombre des tragédies meurtrières que l'on pourrait empêcher et diminuer la violence domestique.

Les associations de tireurs sportifs et de chasse mènent une campagne mensongère contre ce texte alors que ces milieux (plus les collectionneurs et la police) sont expressément stipulés par le texte de l'initiative comme n'étant pas visés par cette dernière. Le texte précise clairement à l'alinéa 2 que ces milieux restent régis par la loi comme aujourd'hui. Il n'y a donc pas de changement. Ni les tireurs sportifs, ni les chasseurs ne devront déposer leur arme à l'arsenal.

Par l'obtention de leur permis ou de leur licence, les chasseurs et les tireurs peuvent justifier d'une formation, de leur capacité et de la nécessité de posséder une arme. Ils sont tenus par l'application des lois et de règles actuelles. Il en est de même pour les tireurs sportifs. Ainsi, continuer de prétendre que les tireurs ou les chasseurs devront déposer leur arme à l'arsenal ou que le prochain tir fédéral ne pourra pas se réaliser relève de la pure démagogie, d'un cynisme irresponsable ou de fantasmes à fins bassement électorales.

Un registre pour une meilleure traçabilité

Un vrai problème concerne par contre les 2,5 millions d'armes en feu militaires « privatisées » et autres types d'armes qui

circulent librement dans le pays. Pour cette raison l'initiative exige un registre national des armes. Dans quel intérêt se voiler la face ? Peut-on mettre dans la balance les profits de quelques-uns ou le dogme de la liberté individuelle et la mort ? Non. Une meilleure traçabilité et des accès limités aux armes à feu seront un facteur déterminant de réduction des violences qui en découlent. De nombreux travaux scientifiques ont démontré que limiter l'accès aux armes à feu est une mesure probante dans le domaine de la prévention de la violence domestique grave. Il vaut donc la peine de tenter quelque chose, d'oser un peu de courage face à la lâcheté du populisme en ce domaine. Armons-nous d'intelligence plutôt que de munition.

Et puis, il y a toute la violence qui – heureusement – ne se termine pas par un acte dramatique et irréparable, mais qui s'avère un véritable enfer pour les familles. Les menaces ne sont pas à sous-estimer. Or, on en parle peu. Elles ne figurent dans aucune statistique, mais sont une violence psychologique indéniable, qui pourrit la vie de milliers de ménages, d'épouses et d'enfants surtout. La menace de crime ou de suicide existe. Nous le savons tous !

[Je vous invite par conséquent, avec conviction, à soutenir cette initiative contre la violence des armes qui sera soumise au Peuple le 13 février prochain.](#)

[Retour](#)